

ARRÊTÉ

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: DUFOUR Maud

Le vendredi 23 mai 2025

Représentant l'association : Team Arnaud Danse Show

En qualité de : Présidente

Adresse de l'association : 1075 Route des Pins 01400 CONDEISSIAT

Nom de la manifestation : Gala Danse

Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le samedi 28/06/2025 de 18h00 à 01h00.

ARRÊTE

ARTICLE I – Madame DUFOUR Maud est **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra Salle des Fêtes Pierre CHAMBAUD à PÉRONNAS le :

Samedi 28/06/2025 de 18h00 à 01h00

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame DUFOUR Maud, 1075 Route des Pins 01400 CONDEISSIAT.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, vendredi 23 mai 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

